



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice

Fin de l'appel Duch devant la Cour suprême



Kaing Guek Eav alias Duch attend le commencement de l'audience d'appel le 28 mars 2011

Dans ce numéro

2 Nouvelles et
commentaires

4 Spécial

6 Derniers dé-
veloppements
judiciaires

9 Calendrier
judiciaire

10 La page des
ONG

11 Calendrier de
sensibilisation

Le 30 mars, la Chambre de la Cour suprême est arrivée au terme de trois journées d'audiences concernant l'appel interjeté par Kaing Guek Eav *alias* Duch, condamné pour avoir été le chef de la tristement célèbre prison khmère rouge, S-21.

À l'issue du procès, qui s'est tenu en 2009, Duch a été reconnu coupable l'an dernier pour le rôle qu'il a joué dans la mort d'au moins 12 000 prisonniers à S-21 sous le régime khmer rouge. On estime que, sous Pol Pot, entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979, au moins 1,7 million de personnes ont succombé sous la torture, ont

été exécutés ou ont péri épuisés par le travail forcé ou la faim. S-21 était un centre de torture où étaient « écrasés » ceux que les Khmers rouges considéraient comme des « ennemis » du Kampuchéa démocratique à la fin des années 1970.

En juillet dernier, la Chambre de première instance a conclu qu'outre qu'il avait mis en œuvre les directives du Parti communiste du Kampuchéa à S-21, Duch avait aussi contribué activement à leur élaboration.

Lire la suite en page 3

Un juge américain félicite le tribunal pour son travail

Lors de sa visite le 28 mars dernier, un juge d'une cour d'appel américaine a fait l'éloge du tribunal khmer rouge pour le professionnalisme manifesté à l'audience d'appel et le soutien populaire dont il jouit.

M. Diarmuid O'Scannlain, juge de la Cour fédérale d'appel pour la neuvième circonscription, a visité les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens pour voir comment se déroule une audience dans un tribunal hybride.

« Je suis très impressionné par cette au-

dience », a dit le juge O'Scannlain à Tony Kranh, Directeur par intérim de l'administration, lors d'une réunion après la séance du matin. « Les CETC semblent respecter les normes internationales pendant toute la procédure : chacune des parties a assez de temps pour faire ses plaidoiries et l'équipe de défense peut présenter ses arguments librement. »

Il a aussi dit qu'il était heureux de voir les gens venir en si grand nombre et que cela démontrait la confiance que la population accorde au tribunal.

Le juge O'Scannlain, nommé à la cour d'ap-

pel pour la neuvième circonscription en 1986, est aussi président du Comité des relations judiciaires internationales de la *Judicial Conference* aux États-Unis. Il était à Phnom Penh en visite privée pour y accompagner le chercheur David Cohen qui travaille sur le projet de tribunal virtuel des CETC.

Pendant son court séjour au Cambodge, M. O'Scannlain a donné une conférence aux étudiants en droit de l'université Pan-nasatra, a rencontré des juges des CETC et a visité le musée du génocide ainsi que Choeng Ek.

5 000 étudiants du lycée Sisowath rencontrent des responsables des CETC

Le 21 mars, des milliers d'étudiants d'un important lycée de Phnom Penh ont entendu un exposé sur l'histoire des Khmers rouges et le tribunal qui juge les crimes allégués de deux anciens étudiants du lycée, Ieng Sary et Ieng Thirith.

Ils sont du nombre des quatre personnes accusées de génocide, de crimes contre l'humanité et d'autres crimes visés par le droit national et international dans la deuxième affaire dont le tribunal a à connaître. Tous deux ont étudié au lycée Sisowath dans les années 30 et 40, puis y ont enseigné à cette école - lui l'histoire et elle l'anglais - à leur retour de France où ils avaient suivi des études supérieures.

La Section des relations publiques, avec Reach Sambath à sa tête, a

visité le lycée pour y faire des exposés sur l'histoire et le tribunal. Assis dans la cour, près de 5 000 étudiants de la 7^e à la 12^e classe ont écouté leurs visiteurs parler des différents aspects de la mission du tribunal, de son mandat à la procédure judiciaire, en passant par l'état actuel des dossiers.

La visite du lycée s'est réalisée dans le

cadre des initiatives de sensibilisation visant à faire connaître le tribunal à la jeune génération dans l'espoir de dissuader ceux qui pourraient commettre des crimes semblables.

Les étudiants sont demeurés attentifs tout au long des exposés et ont montré leur



5000 étudiants du lycée Sisowath assistent à une présentation sur les CETC

enthousiasme pendant la séance des questions avec des applaudissements et des acclamations.

Un étudiant de 12^e a posé une question intéressante : « La peine de 35 ans de prison qu'a reçue Duch rend-elle justice au peuple cambodgien alors qu'il a tué des milliers de personnes ? »

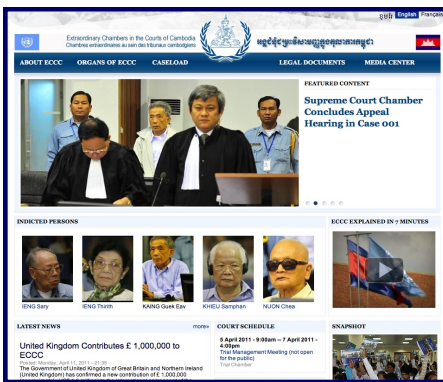
Un autre étudiant de 12^e a demandé : « Comment le tribunal des Khmers rouges aide-t-il les victimes à trouver l'apaisement ? La peine a-t-elle des conséquences sur la politique gouvernement en matière de réconciliation nationale ? »

Il semblerait que la visite au lycée a marqué les élèves. Seng Darakunthea, une étudiante de 17 ans en 12^e classe, a dit à la fin du programme que ces exposés étaient « essentiels » pour les étudiants, surtout ceux en dernière année qui vont devoir passer un examen au niveau national portant notamment sur le régime khmer rouge et le tribunal. « Nous sommes nés après le régime khmer rouge et donc nous ne savons pas grand-chose à son sujet », a-t-elle dit.

« Il est très important que les générations suivantes, comme la nôtre, soient au courant de l'histoire du régime afin de ne pas [en répéter les erreurs]. »

La section a aussi rendu visite au lycée Samthormok à Phnom Penh le 25 mars et y a parlé devant 7 000 étudiants.

Les CETC ont un nouveau site Internet !



Le 25 mars, les CETC ont lancé la nouvelle version de leur site Internet, devenu plus convivial et interactif.

Le nouveau site (www.eccc.gov.kh), comporte plus d'images et des fonctionnalités de référence plus faciles à utiliser, en plus des documents juridiques fondamentaux du tribunal. Le moteur de recherche permet d'explorer le contenu librement et le glossaire des termes juridiques aidera les usagers à comprendre les notions de base.

Le site est mis à jour et révisé continuellement. N'hésitez pas à faire part de vos observations et suggestions à la Section des relations publiques afin d'en améliorer le contenu et l'esthétique.

L'ancienne version est toujours disponible à <http://old.eccc.gov.kh> pour ceux qui souhaitent y accéder. Le site ne sera plus mis à jour, mais on peut toujours y consulter les données anciennes.

Appel de Duch (suite de la une)

La Chambre a rendu un verdict de culpabilité pour crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949 et a condamné Duch à une peine de 35 ans de réclusion, réduite de 5 ans en réparation de sa détention illégale par le Tribunal militaire cambodgien avant son déferement aux CETC. La défense, les procureurs et les parties civiles ont fait appel du jugement.

Duch et son équipe de défense ont affirmé qu'il n'était ni un haut dirigeant, ni un des principaux responsables des crimes odieux dont le tribunal est saisi, et que les CETC n'étaient pas compétentes pour le poursuivre et devaient l'acquitter.

« Duch n'était qu'un simple secrétaire et ne pouvait prendre aucune décision ou rien faire qui serait allé à l'encontre des ordres donnés par les échelons supérieurs » a dit Kar Savuth, son avocat. « On ne peut donc pas considérer qu'il fait partie des principaux responsables ».

Parlant en dernier à la fin des trois jours d'audience, Duch a répété qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres de ses supérieurs et qu'il serait mort sinon. « C'est parce que j'ai appliqué les ordres fidèlement et strictement que j'ai survécu au régime. »

De leur côté, les co-procureurs ont demandé que Duch reçoive une peine de prison à vie pour son rôle en tant que chef d'un centre de sécurité dont pratiquement tous les détenus ont été torturés et exécutés.

Les co-procureurs Chea Leang et Andrew Cayley ont estimé que la Chambre de première instance n'avait pas suffisamment pris en compte les facteurs aggravants et qu'elle aurait dû retenir des déclarations de culpabilité cumulatives



Les juges de la Chambre de la Cour suprême siègent en appel dans l'affaire Duch

pour crimes contre l'humanité de persécution, d'emprisonnement, de torture, de viol, d'extermination et d'autres actes inhumains, ainsi que pour réduction en esclavage des personnes détenues à S-21.

« Nous exhortons la Chambre à imposer la réclusion à perpétuité, réduite à 45 ans d'emprisonnement pour tenir compte de la période de détention illégale » a dit M. Cayley aux juges. « Pour la postérité, la prison à vie est la seule peine possible en l'espèce. »

Le dernier jour d'audience, la Chambre a entendu les plaidoiries des avocats des trois groupes de parties civiles, qui ont parlé au nom de 41 appelants, dont beaucoup contestaient les réparations accordées. Parmi les appelants, 22

avaient vu leur demande de constitution de partie civile rejetée par la Chambre de première instance faute d'avoir prouvé un lien de parenté avec une victime de S-21.

Les avocats ont argué que l'approche en deux étapes suivie par la Chambre de première instance pour « révoquer » le statut de partie civile à la fin du procès violait le principe d'équité procédurale et que son « interprétation très étroite des réparations "collectives et morales" » allait à l'encontre de l'intérêt de la justice. Les avocats ont demandé à la Chambre de la Cour

suprême de faire droit aux requérants et d'ordonner des réparations plus « significatives », comme la construction d'un stupa à S-21.

La Chambre de la Cour suprême devrait rendre son arrêt d'ici les prochains mois, ce qui marquera l'aboutissement de ce premier procès des CETC.

L'audience d'appel a eu lieu alors que les CETC préparent le procès des quatre plus hauts dirigeants présumés du régime toujours en vie. Pol Pot, le chef des Khmers rouges, est décédé en 1998. Les quatre accusés, qui sont âgés, sont accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et d'autres crimes réprimés par le droit national et international et devraient comparaître dans le courant de l'année.

Des milliers de visiteurs pour l'appel Duch

Pendant les trois jours de l'appel dans l'affaire Kaing Guek Eav *alias* Duch, à la fin mars, les CETC ont reçu plus de 2 200 visiteurs : des moines, des étudiants et même des touristes étrangers sont venus occuper les 482 sièges de la galerie du public.

Le procès a suscité l'intérêt d'un public nombreux : plus de 31 000 visiteurs au long des 77 jours de procès en 2009 et 950 personnes venues entendre le prononcé du jugement en juillet 2010. Pour l'appel, 2 247 personnes, dont 224 journalistes, ont suivi ce qui se passait dans le prétoire.

La Section des relations publiques a recueilli les voix des personnes venues assister à l'audience pour mieux comprendre comment elles l'ont perçue.

La procédure

Pendant trois jours, la défense, les procureurs et les parties civiles ont présenté leurs arguments, qui ont surtout porté sur des questions de droit. Il s'est ensuivi un grand intérêt pour la qualité de la procédure.

Mme Phung Gut Sunthary, une partie civile, a estimé que l'audience avait été équitable sur le plan de la procédure, le président donnant assez de temps à chacune des parties pour s'exprimer en détail. Elle a relevé que les arguments des procureurs et des parties civiles avaient porté par leur force sur le fond tandis que c'était plutôt par la force du ton que la défense s'était distinguée.

Mme Kirsten Ainley, qui enseigne à la London School of Economics, a fait la même observation. « Je pense que la défense est étonnamment faible et que les procureurs ont su faire valoir leur point de vue. »

Une observatrice de longue date des CETC a remarqué du nouveau. « En ce qui concerne les appels des parties civiles, je vois aujourd'hui beaucoup plus de coopération entre les avocats cambodgiens et internationaux », a indiqué Mme Kris Baleva du *War Crimes Studies Center* de l'Université de Californie à Berkeley. « Les avocats semblent bien plus se compléter les uns les autres. »

D'autres personnes ont donné leur opinion sur la peine imposée.

M. Chum Mey, rescapé de S-21 et une des

parties civiles qui se font le plus entendre, a dit que Duch avait l'air plus découragé et déprimé qu'aux audiences précédentes. « Il avait l'air très triste, et je ressens de la pitié envers lui », a-t-il dit. Il a toutefois ajouté que l'accusé méritait quand même la réclusion à perpétuité. « Je veux qu'il reçoive une peine de prison à vie pour que cela serve d'exemple au monde entier et pour nos jeunes générations. »

M. Seang Vandy de Kratié, une autre partie civile, espère lui aussi que Duch recevra la peine maximale. « Je souhaite qu'il reçoive une peine de prison à vie, mais c'est au tribunal d'en décider », a-t-il dit. « Quelle que soit la décision finale, une partie de moi trouvera la paix pour la mort de mon frère. »

les victimes et au-delà.

Mme Phung a dit avoir enfin trouvé la paix. « Je me sens soulagée car je me suis acquittée de mon obligation filiale de chercher à connaître la vérité à propos de mon père », a-t-elle dit à propos de son père mort à S-21. Son expérience en tant



Des effets positifs sur les victimes et la société

Indépendamment de la qualité de partie civile, il apparaît que le procès a eu un effet bénéfique pour



De haut en bas : interviews avec des membres du public ; le personnel des CETC accueille les visiteurs ; des visiteurs suivent l'audience sur des écrans placés dans la cafétéria publique

Opinion des visiteurs à propos de l'audience d'appel

que partie civile a fait l'objet d'un film, *About My Father*.

Mme Chreung Kim Heng, de Kompong Thom, a tenu le même propos. « Le tribunal contribue à l'apaisement des victimes, qui sentent qu'on a entendu leur souffrance », a-t-elle dit. « Le tribunal donne espoir aux gens qu'ils pourront recevoir une forme de justice après 30 ans d'attente. »

Les jeunes trouvent aussi du mérite à l'action du tribunal.

« L'existence du tribunal est une bonne chose. Il augmente la cote de confiance du gouvernement dans la population » a dit Mme Somaly, une étudiante d'un institut de pédagogie de Kandal. « C'est aussi bien pour la nouvelle génération, pour que nous puissions en tirer des leçons et éviter de reproduire ce qu'ont fait les Khmers rouges. »

Participation populaire

Beaucoup de personnes ont salué l'ouverture du tribunal et ses efforts pour faire venir des gens ordinaires du Cambodge rural.

« Cela offre la chance aux gens et aux étudiants venant de régions éloignées de voir et de comprendre l'histoire du Kampuchéa démocratique et le déroulement d'un procès », selon M. Sareth, membre du personnel de la *Cambodian University for Specialties* de Kompong Cham.

Mme Courtney Williams, une étudiante américaine en vacances, trouvait en effet que « il est bon que le tribunal offre un service de navette pour permettre aux Cambodgiens de la province de participer ».

Mme Nuria Alen, une Allemande qui travaille pour une ONG à Phnom Penh, a dit que la visite permettait d'être témoin de l'histoire. « Je voulais voir l'histoire se faire devant moi. C'est comme d'être dans le prétoire et d'en faire partie », a-t-elle dit. « Il s'agit d'une bonne chose pour le Cambodge et le monde entier ; tout le monde peut voir que rendre justice est possible. »

Un modèle pour de futurs tribunaux

D'autres jugent que les CETC créent un précédent pour de futurs tribunaux internationaux des crimes de guerre.

« Même si je ne considère pas un appui international à ces procès comme indispensable, il me semble que ce soutien est préférable si on veut que les procès se déroulent dans le respect du droit international », a dit M. Ben Rutledge, du Royaume-Uni.

Aaron Opegard, un étudiant américain, a abondé en ce sens : « J'espère qu'ailleurs, des procès hybrides comme celui-ci pourront avoir lieu à l'avenir. »



De haut en bas : des journalistes suivent l'audience dans la salle réservée aux médias ; des centaines de visiteurs suivent l'audience depuis la galerie du public ; des représentants japonais, français, australiens et britanniques assistent à l'audience du 28 mars.

Derniers développements judiciaires

Chaque mois, les sections des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens présentent un résumé de leurs activités pour garder le public informé des faits nouveaux au tribunal. Voici les activités les plus récentes de chaque section pour le mois de **mars 2011**. Voir la page 9 pour les décisions et les ordonnances.

Chambre préliminaire

La Chambre préliminaire a délibéré sur un certain nombre d'appels et de demandes dont elle était saisie. Le 7 mars, la Chambre a notifié les parties d'une décision confidentielle faisant suite à une audience à huis clos tenue le 7 février sur une question strictement confidentielle.

À la fin du mois de mars, la Chambre était saisie de 95 appels interjetés contre les décisions des co-juges d'instruction déclarant irrecevables 1 747 demandes de constitution de partie civile. La Chambre poursuit ses délibérations sur les appels pour lesquels elle dispose de toutes les observations.

Chambre de première instance

La Chambre de première instance a été saisie du dossier 002, qui compte quatre accusés, qui seraient les plus hauts dirigeants khmers rouges toujours en vie: Nuon Chea, Ieng Sary, Ieng Thirith et Khieu Samphan. La Chambre a examiné le dossier en vue du procès à venir et a rendu plusieurs ordonnances et décisions.

Chambre de la Cour suprême

Dossier 001

Pendant la période visée, les documents suivants ont été déposés devant la Chambre de la Cour suprême ou ont été notifiés aux parties : un mémoire supplétif sur les réparations par le groupe 3 de parties civiles, un mémoire présentant les observations des co-procureurs relatives à la version corrigée du mémoire d'appel de la défense, quatre demandes de dépôt d'éléments de preuve supplémentaires et une requête visant à retirer des mesures de protection.

La Chambre a statué sur les demandes de dépôt d'éléments de preuves sup-

plémentaires et la requête sur les mesures de protection dans trois décisions publiques distinctes, rendues à la fin du mois de mars.

Le 3 mars, la Chambre a rejeté la demande de la Section d'appui à la défense visant à permettre le dépôt de mémoires d'*amicus curiae* par des tierces parties indépendantes. Le 4 mars, elle a rendu des ordonnances portant calendrier pour une réunion de mise en état le 23 mars et pour une audience d'appel du 28 au 30 mars. La réunion de mise en état a duré une demi-journée et l'audience d'appel trois journées complètes.

Dossier 002

Pendant la période visée, la Chambre a été saisie de deux appels immédiats par Ieng Sary et de trois appels immédiats par Nuon Chea, Ieng Thirith et Khieu Samphan contre leur détention provisoire. La Chambre doit rendre une décision sur les appels immédiats contre la détention le plus tôt possible et au plus tard trois mois après la réception de la déclaration d'appel par le greffier.

Bureau des co-juges d'instruction

Les co-juges d'instruction ont poursuivi leurs recherches sur les allégations factuelles présentées par le co-procureur international dans les dossiers 003 et 004. Les unités d'analyse et d'enquête ont continué leur examen des documents contenus dans les deux dossiers et ont aussi analysé des éléments du dossier 002 – qui compte plus de 11 000 documents – pour en extraire les pièces pertinentes pour les dossiers 003 et 004 et les y trans-

féer. L'unité juridique a rédigé plusieurs mémorandums sur des questions juridiques complexes relatives aux dossiers 003 et 004. Le bureau des co-juges d'instruction a aussi rassemblé des rapports d'experts.

Bureau des co-procureurs

Dossier 001

Du 28 au 30 mars, les co-procureurs ont participé à l'audience publique sur les appels interjetés par les co-procureurs, la défense et les parties civiles contre le jugement. Le 28 mars 2011, ils ont répondu aux arguments des avocats de Kaing Guek Eav *alias* Duch voulant que les CETC ne sont pas compétentes pour le juger ; ils ont dit que, outre que Duch n'avait pas soulevé d'exception sur la compétence *ratione personae* du tribunal dans les délais prescrits, il entrait bel et bien dans la catégorie des « hauts dirigeants et principaux responsables ».

Le 29 mars, les co-procureurs ont présenté leurs moyens d'appel et demandé à la Chambre de la Cour suprême de corriger les erreurs commises par la Chambre de première instance en imposant la réclusion à perpétuité commuée en une peine d'au moins 45 ans, en déclarant Duch coupable de manière distincte pour chacun des crimes contre l'humanité retenus et en le déclarant coupable aussi du crime de réduction en esclavage de toutes les personnes détenues à S-21, qu'elles aient été ou non assujetties au travail forcé ou non volontaire.

Dossier 002

Pendant le mois de mars, les co-procureurs ont déposé des réponses confidentielles et publiques à de nombreuses



Les co-procureurs Chea Leang (au centre à droite) et Andrew Cayley (au centre à gauche) se préparent pour l'audience d'appel du 28 mars.

écritures de la défense : une réponse unique aux exceptions préliminaires présentées par les quatre équipes de défense en application de la règle 89, des réponses distinctes aux appels interlocutoires interjetés par Ieng Thirith, Nuon Chea et Khieu Samphan contre la décision récente de la Chambre de première instance sur la détention, une réponse à la demande de Ieng Sary d'annuler des parties de l'ordonnance de clôture pour vice de forme, une réponse à deux déclarations d'appel de Ieng Sary contre les décisions de la Chambre préliminaire rejetant la demande de prolongation du délai et d'augmentation du nombre limite de pages pour les exceptions préliminaires, une réponse à la demande de Nuon Chea que la Chambre ordonne la reprise des entretiens sur les conditions de détention et une réponse à la requête présentée par Ieng Sary pour appuyer les demandes de comparution de certains témoins présentées par les autres équipes de défense.

Les co-procureurs poursuivent la préparation du procès ainsi que les listes de documents et de pièces à conviction exigées par la Chambre de première instance.

Sensibilisation—Les co-procureurs ont participé à des activités de sensibilisation avec les parties civiles et leurs représentants à Phnom Penh et dans la province de Kampong Chhnang.

Section d'appui à la défense

La Section d'appui à la défense continue de fournir une assistance juridique et administrative ainsi qu'une aide technique aux équipes de défense.

Dossier 001— Les avocats de Kaing Guek Eav *alias* Duch étaient à l'audience en appel tenue par la Chambre de la Cour suprême du 28 au 30 mars. Ils ont argué que les CETC n'étaient pas compétentes pour juger leur client, celui-ci n'entrant pas dans la catégorie des hauts dirigeants du Kampuchéa démocratique et des principaux responsables des crimes commis sous le régime du Kampuchéa démocratique prévue aux articles 1er et 2 de la Loi relative aux CETC. Ils ont demandé que Duch soit acquitté et remis en liberté.

Dossier 002—Le 3 mars, les équipes de défense de Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Thirith ont interjeté appel de la décision de la Chambre de première



Les avocats de Duch, Kar Savuth (gauche) et Kang Ritheary, devant les juges le 28 mars 2011.

instance relative aux demandes urgentes de remise en liberté immédiate des trois accusés en faisant valoir que la Chambre avait mal interprété la règle 68 3) du Règlement intérieur.

Le 23 mars, en réponse à une ordonnance de la Chambre de première instance aux fins du dépôt d'une liste conjointe de faits non litigieux, la défense de Khieu Samphan a notifié à la Chambre qu'elle n'entendait pas prendre position sur les faits décrits dans l'ordonnance de clôture, mais entendait en revanche exposer sa version des faits au procès.

Le 28 mars, la défense de Ieng Sary a déposé une requête contre la référence aux CETC à des faits de « notoriété publique » (des faits qu'il n'est pas nécessaire de prouver, n'étant pas raisonnablement contestables), faisant valoir que cette pratique n'est prévue ni par le Règlement intérieur ni par le Code de procédure pénale du Royaume du Cambodge.



Des visiteurs du Secrétariat général du Conseil pour la réforme juridique et judiciaire assistent à une séance d'information sur le travail de la Section d'appui à la défense le 17 mars.

Sensibilisation/ héritage des CETC

Le 17 mars, la Section d'appui à la défense a fait un exposé à l'intention du Secrétariat général du Conseil pour la réforme juridique et judiciaire, un organisme gouvernemental, sur le mécanisme d'assistance juridique de la Section et sur l'avenir de l'aide juridique au Cambodge. La Section a promis de poursuivre sa collaboration avec le Conseil.

La Section a rencontré des représentants du *Samreth Law Group* (un cabinet d'avocats d'intérêt public), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Délégation de l'Union européenne au Cambodge pour discuter d'initiatives potentielles pour l'héritage des CETC. Un représentant de la section a aussi rencontré M. K. A. Ainley, professeur de relations internationales à la London School of Economics, pour discuter de l'évolution de la mission des CETC et des défis qu'il reste à relever.

Effectifs

Mme Nisha Valabhji, chef adjointe de la Section, a été désignée chef par intérim.

Derniers développements judiciaires

Section d'appui aux victimes

Assistance juridique

La Section d'appui aux victimes a aidé quatre avocats étrangers à s'inscrire auprès de l'Association du barreau du Royaume du Cambodge. Trois d'entre eux sont inscrits et le quatrième attend la décision du barreau.

La Section a aussi aidé les co-procureurs à remettre les lettres de notification aux personnes qui se sont portées plaignants. Durant le mois de mars, la section a couvert Phnom Penh ; elle se rendra en province en avril.

Sensibilisation

Le 11 mars, le coordonnateur chargé de la sensibilisation a participé à une émission radiophonique organisée par TPO sur FM 102. La discussion a porté sur la participation des victimes et les difficultés rencontrées.

Le 24 mars, la section a organisé sa quatrième tribune régionale avec la participation de 300 parties civiles du dossier 002 dans la province de Kampong Chhnang. Des parties civiles des provinces de Kampong Speu, de Battambang, de Pursat et de Kampong Chhnang ont participé à cette tribune, où des représentants des différentes sections du tribunal ont expliqué leur travail et la procédure. Les parties civiles ont aussi rencontré leurs conseils et ont discuté de questions relatives aux mesures de réparations. À l'occasion de cette tribune régionale, M. Touch Marim, le gouverneur de la



Les co-avocats des parties civiles (de gauche à droite) Martine Jacquin, Philippe Cannone, Hong Kim Suon et Silke Studzinsky se préparent pour l'audience d'appel du 28 mars.

province et président de séance, a annoncé une contribution de 3 millions de riels (environ 750 dollars des États-Unis) pour appuyer les activités des parties civiles.

Du 28 au 30 mars, la Section a collaboré avec ses partenaires pour aider 48 parties civiles qui avaient interjeté appel du jugement Duch à participer à l'audience de la Chambre de la Cour suprême. La Section a aussi participé après l'audience à une réunion avec les parties civiles, qui était organisée par un organisme intermédiaire.

Co-avocats principaux des parties civiles

Travail juridique

En coopération avec les avocats des parties civiles, les co-avocats principaux ont rédigé des conclusions et des réponses dans le cadre du dossier 002. Ils ont aussi travaillé à l'élaboration des listes des parties civiles, témoins et experts dont ils souhaitent la comparution au procès 002.

Du 28 au 30 mars, les co-avocats principaux ont suivi les audiences d'appel du procès 001 devant la Chambre de la Cour suprême.

Sensibilisation

Les co-avocats ont aussi organisé une série de rencontres avec les parties civiles, leurs conseils et des organismes intermédiaires qui aident les parties civiles pour discuter de sujets divers, notamment les réparations et l'information à communiquer aux parties civiles.



Environ 300 parties civiles se réunissent lors de la Tribune régionale organisée par la Section d'appui aux victimes le 24 mars à Kampong Chhnang.

INFORMATION ON THE WEB:



The ECCC website

www.eccc.gov.kh

Calendrier des chambres

Décisions et ordonnances

Chambre de première instance

4 mars 2011 - Décision relative aux requêtes des co-procureurs et des co-avocats principaux des parties civiles aux fins de prorogation de délai et de dépassement du nombre de pages autorisées : la Chambre de première instance a accueilli la requête des co-avocats principaux et, en partie, celle des co-procureurs (E51/5/3).

10 mars 2011 - Directive concernant les réponses, les répliques aux réponses et le dépôt en cas de circonstances exceptionnelles d'un document dans une seule langue (articles 7.2, 8.3 et 8.4 de la Directive pratique révisée sur le dépôt des documents auprès des CETC) (E64).

23 mars 2011 - Décision relative aux requêtes en récusation visant les juges Nil Nonn, Silvia Cartwright, Ya Sokhan, Jean-Marc Lavergne et Thou Mony, déposées par Ieng Thirith, Nuon Chea et Ieng Sary : la Chambre a rejeté la demande de tenue d'audience publique et a rejeté les requêtes (E55/4).

28 mars 2011 - Décision relative aux demandes de prolongation de délai pour déposer les listes de documents et pièces à conviction. La Chambre a rejeté les demandes de Ieng Sary et de Khieu Samphan (E9/16/4).

Chambre de la Cour suprême

3 mars 2011—Décision relative à la demande formulée par la Section d'appui à la défense aux fins d'inviter des parties tierces indépendantes à déposer des mémoires *d'amicus curiae* : la Chambre a rejeté la demande (F16/3).

25 mars 2011 — Décision relative aux demandes des co-avocats de l'accusé et des groupes 1, 2, 3 de parties civiles de permettre le dépôt d'éléments de preuves supplémentaires : la Chambre a admis un certain nombre d'éléments de preuve supplémentaires comme l'avaient demandé l'accusé et les groupes 1, 2 et 3 des parties civiles (F2/4)

25 mars 2011 — Décision relative à la demande des co-avocats du groupe 1 de parties civiles de mettre fin aux mesures de protection : la Chambre a décidé de mettre fin aux mesures de protection pour la requérante E2/62, qu'avait ordonnées la Chambre de première instance dans le cadre du procès 001 (F23/1)

29 mars 2011— Décision relative à la demande supplétive des co-avocats du groupe 1 de parties civiles de permettre le dépôt d'éléments de preuve supplémentaires : la Chambre a admis quatre éléments de preuve supplémentaires tel que demandé par le groupe 1 de parties civiles (F2/5/1)



Vue panoramique du prétoire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (Photo : Meng Kimlong)

Audiences publiques / Vacances judiciaires

Chambre préliminaire

Aucune audience prévue

Chambre de première instance :

Aucune audience prévue

Vacances judiciaires pour le Nouvel an khmer :

11 au 18 avril 2011 (inclus)

Chambre de la Cour suprême

Aucune audience prévue

ADHOC développe un système de représentants des parties civiles dans le dossier 002

Soucieuse d'aider le plus grand nombre possible de parties civiles à véritablement participer au deuxième procès, ADHOC (Cambodian Human Rights and Development Association) a créé un système de représentation des parties civiles à l'échelle du pays.

Sur les 2 123 personnes reconnues parties civiles, ADHOC, qui s'est attachée à faciliter la participation des victimes aux CETC, en aide actuellement 1 058, qui se trouvent partout au Cambodge. Parmi elles, 122 ont été choisies pour les représenter et agiront à titre de « communicateurs » et de « messagers » afin de renforcer les voies de communication entre ADHOC, les avocats, les CETC et les autres parties civiles.

Ces représentants constitueront une interface entre les parties civiles, ADHOC et le tribunal et un point de contact pour les parties civiles qui auront des questions sur l'avancement du procès ou souhaiteront communiquer avec leurs avocats.

Depuis le mois de janvier, ADHOC réunit les parties civiles au niveau des districts pour les informer de ce qui se passe aux CETC, dans le cadre du dossier 002 particulièrement.

Les 17 et 18 mars, ADHOC a organisé à Phnom Penh des séances de formation pour les 122 représentants des parties civiles. Tous étaient présents à la réunion qui a duré deux jours et à laquelle différents responsables des CETC et d'autres parties prenantes ont présenté une vue d'ensemble des dossiers 001 et 002 et des difficultés que les CETC rencontrent.

Le co-procureur Andrew Cayley a parlé aux participants de la situation financière précaire du tribunal et des délais serrés qu'il doit respecter. Chan Darasmay, co-procureur adjoint, a décrit la façon dont le Bureau des co-procureurs travaille et a souligné l'importance du système de représentation mis en place si l'on veut que les parties civiles restent informées et puissent participer au procès. Parmi les personnes invitées à parler, il y avait des représentants de la Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit, de l'organisation Open Society Justice Initiative, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du projet Cambodia Defenders Project et de la Section d'appui aux victimes, ainsi que les co-avocats principaux et beaucoup d'avocats des parties civiles.

La seconde journée était organisée différemment et offrait des modules de formation spécifiques, notamment un aperçu des

différents organes des CETC, le mandat de la Section d'appui aux victimes en matière de mesures non judiciaires et le soutien psychologique pour les parties civiles et les victimes.

Renforcer la capacité des représentants des parties civiles à servir de voie de communication est un pas important vers une véritable participation d'un grand nombre de parties civiles. Cette pratique pourrait devenir un précédent pour les tribunaux pénaux internationaux ayant affaire avec des victimes nombreuses. Ce mécanisme est aussi susceptible de rapprocher l'institution judiciaire des victimes.




Les représentants des parties civiles se rencontrent à Phnom Penh les 17 et 18 mars pour des séances de formation organisées par ADHOC

ADHOC

Pour plus de renseignements sur les programmes de ADHOC :

Cambodian Human Rights and Development Association (ADHOC)
 (+855) 23 218 653
 (+855) 23 217 229 Téléc.
<http://www.adhoc-chra.org/>
adhoc@forum.org.kh



Calendrier des actions de sensibilisation

Activités de sensibilisation

1^{er} mars 2011 Visite du tribunal : des étudiants de l'université d'Agder (Norvège) rencontrent des responsables de CETC pour en savoir plus sur les activités du tribunal

1^{er} au 3 mars 2011 *NGO Dialogue Project* : ICfC et TPO évaluent leur nouveau projet de dialogue entre victimes et auteurs de crimes à Kampot

2 mars 2011 Émission radio : un coordinateur du *Cambodia Defenders Project* participe à une émission avec le CHRAC pour discuter du viol et des crimes commis sous le régime khmer rouge. Rediffusion le 9 mars 2011.

3 mars 2011 Réunion de coordination : la Section d'appui aux victimes et plusieurs ONG se réunissent au bureau des CETC au centre-ville pour renforcer le réseau et la communication parmi les organismes intermédiaires

3 mars 2011 Émission radio : un professeur d'histoire de l'Université royale de Phnom Penh participe à une émission du *Women Media Centre* pour discuter de la structure du Kampuchéa démocratique. 30 auditeurs appellent la ligne ouverte et sept passent en ondes.

11 mars 2011 Émission radio : Le coordinateur de la communication de la Section d'appui aux victimes participe à une émission de TPO pour discuter de la participation des victimes et des défis à relever.

15 mars 2011 Visite du tribunal : Alex Hinton, chercheur américain en études de génocide et de violence politique, observe la visite d'étude du tribunal aux CETC et à Tuol Sleng

16 mars 2011 Émission radio : un responsable des relations publiques des CETC et un avocat du *Cambodia Defenders Project* participent à une émission du CHRAC pour discuter de l'audience d'appel devant la Chambre de la Cour suprême. Rediffusion le 23 mars 2011.

17 mars 2011 Visite du tribunal : des représentants du Conseil pour la réforme juridique et judiciaire rencontrent la Section d'appui à la défense pour des informations sur le système d'assistance juridique et l'avenir de l'aide juridique au Cambodge.

17 et 18 mars 2011 Réunion des parties civiles : les procureurs et le directeur des relations publiques des CETC participent à une réunion des représentants des parties civiles organisée par ADHOC pour les sensibiliser au fonctionnement des CETC et l'évolution du dossier 002. 200 personnes participent.

17 mars 2011 Visite du tribunal : un professeur associé de l'université de Gothebourg observe une visite d'étude du tribunal.

18 mars 2011 Émission radio : un professeur d'histoire de l'Université du Cambodge discute du conflit entre le Kampuchéa démocratique et le Vietnam à une émission du *Women Media Center*. 39 auditeurs appellent la ligne ouvert et 6 passent en ondes.

22 au 25 mars 2011 *NGO Dialogue Project* : ICfC et TPO organisent le *Victim-Former Khmer Rouge Dialogue Project* à Kampot où des groupes de victimes et d'anciens membres des Khmers rouges enregistrent des messages à échanger.

24 mars 2011 Tribune des parties civiles de la Section d'appui aux victimes : des responsables des CETC, les co-avocats principaux et les avocats rencontrent des représentants des parties civiles du dossier 002 des provinces de Kampong Speu, Battambang, Pursat et Kampong Chhnang pour les informer de leurs droits à l'étape du procès et des faits nouveaux aux CETC. 350 personnes participent.

28 au 30 mars 2011 Participation aux audiences : la Section des relations publiques invite 1 689 étudiants, enseignants, villageois et conseils de commune de 7 provinces à venir aux audiences. La Section d'appui aux victimes, avec ses partenaires, aide 48 parties civiles à assister à l'appel.

28 au 31 mars 2011 *Justice and History Outreach Project* : le personnel du ICfC anime avec des villageois une activité de leur choix pour une commémoration communautaire à Stung Treng

28 mars 2011 Visite VIP : Diarmuid F. O'Scannlain, juge américain, assiste à l'audience d'appel et rencontre le Directeur par intérim de l'administration

29 mars au 1^{er} avril 2011 Rencontre : Clint Williamson, expert spécial de l'ONU, tient des rencontres consultatives avec des sections des CETC, des donateurs et le gouvernement cambodgien.

29 mars 2011 Visite du tribunal : des représentants de *Human Rights Watch* assistent à l'audience d'appel et rencontrent le Directeur adjoint de



l'administration

31 mars 2011 Visite du tribunal : un professeur de relations internationales à la London School of Economics rencontre un représentant de la Section d'appui à la défense pour discuter des faits nouveaux et des défis à relever aux CETC

1^{er} avril 2011 Émission radio : la Section d'appui aux victimes et les avocats des parties civiles participent à une émission du *Women Media Centre* pour discuter de l'audience d'appel devant la Chambre de la Cour suprême dans le dossier 001.

5 au 7 avril 2011 *NGO Dialogue Project* : ICfC et TPO encouragent des victimes et d'anciens Khmers rouges à échanger des messages vidéo pour promouvoir la compréhension mutuelle à propos de leurs expériences sous le régime khmer rouge.

6 avril 2011 Émission radio : des représentants de la Section des relations publiques et du *Cambodia Defenders Project* participent à une émission du CHRAC pour discuter des résultats de l'audience d'appel. Rediffusion le 13 avril 2011.

8 avril 2011 Émission radio : *Women Media Centre* anime une émission pour discuter des crimes de guerre et des violations graves des Conventions de Genève de 1949 et prennent des appels des auditeurs. Rediffusion le 13 avril 2011.

19 au 21 avril 2011 *NGO Dialogue Project* : ICfC et TPO animent un dialogue entre des victimes et d'anciens Khmers rouges avec des messages vidéo à Kampot.

19 au 21 avril 2011 *Justice and History Outreach Project* : ICfC anime une rencontre de 50 villageois au Ratanakiri pour discuter de leurs expériences sous le régime khmer rouge avec d'autres membres de la communauté.

20 avril 2011 Émission radio : M. Reach Sambath, directeur de la Section des relations publiques et le co-avocat principal cambodgien participent à une émission pour discuter des audiences initiales du procès 002 et pour répondre aux questions des auditeurs. Rediffusion le 27 avril 2011.

22 avril 2011 Émission radio : *Women Media Centre* anime une émission pour discuter du génocide et répondre aux questions des auditeurs.

22 avril 2011 Émission radio : TPO anime une émission pour discuter des réactions psychologiques pendant l'audience d'appel et répondre aux questions des auditeurs.

25 au 28 avril 2011 *Justice and History Outreach Project* : ICfC anime des discussions de groupe et réalise des entretiens individuels pour évaluer leur travail au Mondulakiri.

28 avril 2011 Tribune des parties civiles de la Section d'appui aux victimes : des responsables des CETC, les co-avocats principaux et les avocats informent les parties civiles sur la procédure judiciaire et le soutien juridique.

29 avril 2011 Publication d'un bulletin : le CHRAC publie et diffuse son bulletin *KRT Watch* pour informer les lecteurs sur les progrès aux CETC et l'audience d'appel dans le dossier 001.

29 avril 2011 Émission radio : *Women Media Centre* anime une émission pour discuter des crimes contre l'humanité et répondre aux questions des auditeurs.

Sensibilisation des CETC

La Section des relations publiques organise des activités pour faire connaître le tribunal au grand public. Chaque visite d'étude organisée par le tribunal permet à 300 villageois, qui viennent de partout au Cambodge, de visiter le musée du génocide de Tuol Sleng, le site d'exécution de Choeng Ek et le tribunal.

Le jour qui précède ont lieu des projections de films organisées en collaboration avec le Centre de ressources audiovisuelles Bophana. Par ailleurs, la Section se rend dans des lycées et des universités pour parler aux étudiants de l'activité du tribunal.



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Tout le monde peut participer au procès »



Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao BP 71 - Phnom Penh, Cambodge

Centre d'information (soutien aux victimes)
Rue 21, n° 6a, (près de Psar Kap Ko)
Phnom Penh, Cambodge



Général

Tél. : +855 (0)23 219 814
Fax : +855 (0)23 219 841

Relations avec les médias

Tél. : +855 (0)12 488 156
Tél. : +855 (0)12 488 421

Visites de la Cour

Tél. : +855 (0)12 488 029

Centre d'information

Tél. : +855 (0)23 214 291
+855 (0)23 214 293
+855 (0)23 214 295



Sur la toile

**CETC
UNAKRT**

www.eccc.gov.kh
www.unakrt-online.org

**Twitter
Flickr
Facebook
Youtube**

twitter.com/KRTribunal
www.flickr.com/krtribunal
www.facebook.com/krtribunal
www.youtube.com/krtribunal

*** Voulez-vous visiter le Tribunal des Khmers rouges ? ***

Les CETC accueillent les visiteurs. Pour plus d'informations, prière de nous écrire à l'adresse suivante: info@eccc.gov.kh